



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit des affaires

de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne - UPEC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit des affaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009065

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit des affaires* de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne est riche puisqu'elle est composée de huit spécialités à finalités professionnelle ou indifférenciée : *Droit de la construction et de l'urbanisme*, *Droit des assurances et de la responsabilité*, *Droit des contrats et des pratiques commerciales*, *Juriste d'affaires*, *Pratique du droit pénal des affaires*, *Fiscalité appliquée*, *Droit de la propriété intellectuelle appliquée*, *Droit public de l'économie, de la régulation et des contrats*.

Elle constitue l'une des trois mentions de la faculté de droit aux côtés du master *Droit international et européen* et *Droit public et droit privé*.

Le M1 constitue un tronc commun avec des parcours optionnels plus ou moins différenciés, la spécialisation s'accroissant nettement en M2, sauf pour deux d'entre elles, *Droit des assurances et de la responsabilité* (en apprentissage) et *Droit de la construction et de l'urbanisme* qui ont adopté une forme tubulaire. Les objectifs de cette mention sont nettement distingués entre ceux du M1, former des généralistes de droit des affaires et ceux du M2 naturellement plus spécialisés.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit des affaires* offre une palette de formations très vaste avec ses huit spécialités professionnelles ou indifférenciées.

Les maquettes sont cohérentes dans chaque spécialité, mais il existe une confusion possible des spécialités de la mention avec d'autres mentions comme par exemple la spécialité *Droit de la construction et de l'urbanisme* ou encore *Droit public de l'économie, de la régulation et des contrats* qui pourraient être rattachées à la mention *Droit privé et droit public*. Quoiqu'il en soit, un nombre aussi important de spécialités pose la question de la mutualisation des enseignements sur laquelle le dossier ne propose que peu d'informations.

Bien que la mention soit adossée à un laboratoire de recherche (ML : marchés, institutions, libertés), peu de spécialités sont effectivement tournées vers la recherche. Lorsque tel est le cas, les étudiants ne sont pas intégrés à des équipes et mènent leurs recherches de manière individuelle, bénéficiant seulement de l'accès au laboratoire. L'essentiel de la formation est tournée vers des parcours professionnels. A cet égard, l'équipe qui pilote la mention est particulièrement sensible à la possibilité pour les étudiants de s'insérer rapidement après l'obtention du diplôme. Pour parvenir à ce résultat, plusieurs initiatives, plus ou moins concluantes, ont été prises, qui méritent, en tout état de cause, d'être saluées.

Ainsi, il existe une UEP (unité d'expérience professionnelle) en M1 qui remplace le 2^{ème} semestre. Cette UEP ne fait pas l'unanimité dans l'université, car les directeurs de M2 sont sensibles au fait que les étudiants qui l'ont choisie n'ont pas étudié les matières du 2^{ème} semestre de M1. A côté des UEP, on note que dans la quasi-totalité des cas, un stage obligatoire est présent dans la maquette des M2. En outre, il existe une spécialité en apprentissage (*Droit des assurances et de la responsabilité*).

Toujours en ce qui concerne la mise en œuvre de la professionnalisation des formations, on note que l'équipe pédagogique est composée pour une grande partie d'intervenants professionnels réputés dans leur milieu, surtout en M2. En outre, les étudiants sont invités à des colloques organisés par l'université. On peut regretter dans le même ordre d'idées, que les étudiants ne soient pas incités à participer à des manifestations dont ils seraient les acteurs comme par exemple une après-midi au service des impôts pour aider les particuliers ou les entreprises à remplir leurs déclarations.

Ce travail au niveau de la préprofessionnalisation porte ses fruits. En effet, le résultat obtenu en terme d'insertion professionnelle ne peut être que salué. La mention présente un fort taux de réussite et d'insertion. En effet, au cours des dernières années, l'université a mené plusieurs enquêtes et aux termes des derniers chiffres, sur la masse de 90 % de diplômés, 83 % ont un emploi en rapport avec le secteur de l'économie, du droit ou de la gestion.

On finira par quelques mots sur l'équipe qui pilote la mention. Il s'agit indéniablement d'une équipe dynamique, toujours à la recherche d'améliorations et sensible à l'évaluation de l'AERES.

- Points forts :

- Offre de formation vaste.
- Equipe pédagogique solide et cohérente au regard de la mention (beaucoup de professionnels).
- Taux de réussite et d'insertion professionnelle élevés.

- Points faibles :

- Faible nombre de spécialités à vocation recherche.
- Certaines spécialités de la mention *Droit des affaires* pourraient tout aussi bien être rattachées à d'autres mentions.
- Manque de lisibilité sur la mutualisation et l'attractivité de la mention.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de consacrer quelques développements accessibles à l'attractivité de la mention et aux mutualisations. Certaines restructurations sont également envisageables pour gagner en lisibilité quant à la distinction entre la mention *Droit des affaires* et la mention *Droit privé et droit public*. Par exemple, la place de la spécialité *Droit de la construction et de l'urbanisme* ou encore la spécialité *Droit public de l'économie, de la régulation et des contrats* pourrait tout aussi bien être insérée dans la mention *Droit privé et droit public*.



Evaluation par spécialité

Juriste d'affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le diplôme a pour ambition - là est sa spécificité parmi les offres de formations voisines - de former des juristes d'affaires, dans l'optique particulière suivante : en faire des généralistes de la spécialité qu'est le droit des affaires. En effet, d'étroits contacts avec le monde des cabinets d'affaires et des entreprises ont mis en évidence que les jeunes collaborateurs manquent d'une vue d'ensemble du droit des affaires englobant des matières diverses qui se recoupent dans le traitement d'un dossier : par exemple, toute question approfondie de droit des sociétés met en œuvre la fiscalité et la comptabilité.

Aussi, le M2 offre-t-il une palette d'enseignements de 20 h, tous obligatoires, balayant toutes les matières du droit des affaires et en permettant la maîtrise qui est mise à l'épreuve dans le traitement d'un vaste cas décalqué d'une des grandes affaires de l'actualité commerciale ou financière.

A l'issue de la formation, les connaissances attendues sont celles nécessaires à un généraliste de droit des affaires de haut niveau : droit des contrats, des sociétés (fusions - acquisitions comprises), droit bancaire et des marchés financiers, droit de la concurrence, des procédures collectives, du travail, des sûretés, droit pénal des affaires, droit de l'arbitrage, droit du commerce international, comptabilité et fiscalité des affaires, anglais. Ces matières font l'objet de modules d'enseignement dispensés sous forme de séminaires de 20 h chacun, tous obligatoires. Les compétences attendues sont celles nécessaires à l'exercice de la profession d'avocat ou de juriste d'entreprise : capacités d'analyse, de synthèse, d'exposition orale et écrite. Plus précisément l'étudiant doit être capable de rédiger des consultations, des assignations, conclusions, dossiers de plaidoirie, de rédiger et commenter des contrats, de prononcer des plaidoiries, de présenter oralement n'importe quelle question, de maîtriser l'anglais oral et écrit.

- Appréciation :

La spécialité *Juriste d'affaires* est globalement satisfaisante. Ses points forts sont certainement une équipe pédagogique dynamique et à l'écoute des étudiants quant à la pertinence des enseignements et à l'adaptation de la formation pour les étudiants salariés.

En ce qui concerne l'attention que l'équipe porte aux étudiants, on note que l'évaluation du suivi de la formation est d'abord assurée hebdomadairement par le directeur du diplôme qui s'entretient avec les étudiants du contenu des enseignements. Elle est, de surcroît, renforcée, à l'issue de chaque année, par l'intervention d'un comité d'évaluation, composé du directeur du diplôme, d'un professeur y enseignant et de deux professionnels y intervenant. Ce comité, sur le fondement des éléments réunis pendant les deux semestres, peut procéder au réajustement du contenu de certains enseignements.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants, on note qu'un véritable effort est fait pour l'accueil des étudiants salariés à temps partiel, qui n'ont aucun mal à s'insérer dans la formation, en raison des adaptations réalisées pour eux par chaque enseignant et le reste des étudiants (mise sur un site de certains exercices et corrigés, distribution de documents, de cours, etc.).



En ce qui concerne les enseignements, la spécialité *Juriste d'affaires* propose une maquette qui permet aux étudiants d'avoir un profil de généralistes en droit des affaires solide. L'équipe est à l'écoute des professionnels dont une bonne partie enseigne dans la spécialité. Cela est de nature à renforcer le dispositif d'insertion professionnelle des étudiants en leur donnant l'opportunité de bénéficier du carnet d'adresses des intervenants pour leur stage. Le taux d'insertion professionnelle est à cet égard plus que satisfaisant. On note au surplus que l'équipe fait preuve d'initiative pour adapter la formation aux nouveaux enjeux de la vie des affaires (notamment pour les carrières de compliance officer). On regrettera seulement que la formation ne soit pas tournée davantage vers l'international. On sait que le droit des affaires ne peut plus faire l'impasse sur ce genre d'impératif.

En ce qui concerne l'adossement à la recherche, des progrès restent à faire. Bien que le diplôme soit à vocation professionnelle, il est dommage qu'aucune initiative particulière ne soit mise en avant dans le rapport pour montrer que les étudiants désireux de se tourner vers une carrière universitaire puissent avoir quelques aperçus du travail de recherche. Seule l'hypothèse des thèses professionnelles est mentionnée dans le dossier. On pourrait ici songer à développer la rédaction de notes d'arrêts par les étudiants ou l'organisation de manifestations mêlant universitaires et professionnels pour débattre d'un thème du droit des affaires.

- Points forts :
 - Equipe dynamique.
 - Certains cours sont dispensés en anglais.
 - Formation solide en droit des affaires.

- Points faibles :
 - Absence de partenariat avec l'étranger.
 - Faible adossement à la recherche.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de développer des partenariats avec des universités étrangères et mettre en place des dispositifs pour permettre aux étudiants qui le souhaitent de faire de la recherche après la spécialité.



Pratique du droit pénal des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Pratique du droit pénal des affaires* a pour ambition de former des spécialistes du droit pénal des affaires. Cette matière constitue un point de contact entre différentes disciplines juridiques (le droit pénal et le droit des affaires, en général), mais se nourrit des apports divers du droit bancaire, du droit boursier, du droit du travail, du droit douanier, du droit de la concurrence. La spécificité de cette offre de formation est de dispenser une préparation spécifique à cette matière mouvante et en pleine évolution en empruntant aux domaines classiques du droit (pénal, commercial, du travail, bancaire, fiscal) comme aux plus modernes (concurrence, nouvelles technologies, probité publique).

A l'issue de la formation, les connaissances attendues sont celles d'un juriste en droit pénal des affaires. Si les étudiants ont acquis les connaissances fondamentales en droit pénal en L3 et M1, ils doivent apprendre à les mettre au service d'autres matières juridiques. Ainsi, leurs compétences deviennent transversales et embrassent le droit pénal, le droit des affaires, le droit des sociétés, le droit bancaire, le droit de la concurrence, le droit fiscal et douanier, le droit du travail. C'est la raison pour laquelle les modules de M2 sont tous obligatoires et complémentaires, permettant de s'intégrer dans des cabinets d'avocats, des postes de juristes ou dans la fonction publique (douanes) spécialisés dans cette discipline.

En ce qui concerne les compétences que doit avoir l'étudiant à la fin de la formation, ce sont celles nécessaires d'un avocat spécialisé, d'un magistrat, ou d'un juriste formé dans ce domaine particulier : capacités d'analyse, de synthèse, d'exposition orale ou écrite. Plus précisément, l'étudiant doit être capable de rédiger des consultations, des assignations, conclusions, dossiers de plaidoirie, de rédiger et de commenter des contrats, de prononcer oralement toute question d'analyse juridique, de maîtriser l'anglais à l'oral, comme à l'écrit. Ces compétences semblent acquises à l'issue du M2, du fait de l'intervention continue des professionnels et par le stage obligatoire en juridiction ou en cabinet. Un grand nombre d'étudiants se voit proposer une prolongation de stage ou d'autres opportunités.

- Appréciation :

La spécialité *Pratique du droit pénal des affaires* est servie par une équipe dynamique et cohérente au regard de la spécialité. En effet, une grande partie des intervenants provient de plusieurs corps de métiers où le droit pénal des affaires est pratiqué (trois magistrats, dont l'un est professeur associé et directeur des stages du M2, un autre est ancien directeur des Douanes judiciaires, un chargé des relations avec la gendarmerie ; quatre avocats, un lieutenant-colonel de la Gendarmerie nationale, l'ancien directeur de la plateforme d'interception des avoirs criminels, un expert-comptable).

L'équipe veille à l'attractivité de la formation en l'aménageant pour les salariés à temps partiel et même à temps plein. L'attention des enseignants à l'égard des étudiants est accrue. L'équipe veille à évaluer la formation le plus régulièrement possible. L'évaluation est d'abord assurée hebdomadairement par le directeur du diplôme qui s'entretient avec les étudiants du contenu des enseignements. Elle est, de surcroît, renforcée, à l'issue de chaque année, par l'intervention d'un comité d'évaluation, composé du directeur du diplôme, d'un professeur y enseignant et de deux professionnels y intervenant. Ce comité, sur le fondement des éléments réunis pendant les deux semestres, peut procéder au réajustement du contenu de certains enseignements. En outre l'équipe se réunit tous les trimestres pour apprécier l'évolution du niveau des étudiants et procéder aux éventuels réajustements. Le comité d'évaluation dont il est fait état ci-dessus exerce aussi les fonctions de comité de perfectionnement (le perfectionnement se fondant sur l'évaluation).



En ce qui concerne l'aspect professionnel de la formation, l'accent est mis sur le stage et la préparation à l'étude de cas (qui se traduit par une étude encadrée par deux avocats, aboutissant à la maîtrise du dossier et de la procédure à envisager), mais qui se complète par l'organisation d'une journée d'étude sur un thème d'actualité mêlant les interventions des étudiants et de professionnels (2012 : « La prescription en droit pénal des affaires » et 2013 « Les délits de harcèlement en droit pénal des affaires »). L'insertion professionnelle est très satisfaisante. Une enquête globale a été réalisée par l'université qui donnait un taux d'insertion professionnelle des étudiants de M2 supérieur à 96 %.

Dans l'ensemble, il n'y a que peu de reproches qui peuvent être faits à la spécialité *Pratique du droit pénal des affaires*. Deux critiques peuvent néanmoins être évoquées. D'une part, la spécialité n'envisage aucun partenariat avec l'étranger. D'autre part, même s'il s'agit d'un M2 professionnel, le droit pénal des affaires est une matière qui se prête à la recherche et on peut regretter que cet aspect ne soit pas suffisamment développé dans la spécialité.

- Points forts :
 - Enseignements dans une optique de professionnalisation réelle.
 - Equipe cohérente par rapport à la spécialité.
 - Insertion professionnelle satisfaite.

- Points faibles :
 - Absence d'ouverture à l'international.
 - Absence d'incitation à la recherche.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de rechercher des partenariats à l'étranger et accentuer l'adossement à la recherche.



Fiscalité appliquée

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

L'objectif professionnel du master 2 *Fiscalité appliquée* est de former de très bons généralistes en droit fiscal, c'est-à-dire des professionnels capables d'appréhender n'importe quelle branche de ce droit : droit fiscal international et européen, fiscalité et comptabilité des entreprises (IS, TVA, fiscalité des groupes), fiscalité personnelle (impôt sur le revenu et imposition du patrimoine), fiscalité de l'urbanisme, contentieux fiscal, etc. Les connaissances et les compétences acquises permettent aux étudiants d'entreprendre avec succès des carrières dans tous les domaines du droit fiscal : avocat fiscaliste, fiscaliste d'entreprise, expertise comptable, etc., et ce tant en France qu'à l'étranger.

En vue de permettre aux étudiants de devenir des professionnels aguerris et d'être de très bons généralistes, le master *Fiscalité appliquée* aborde la quasi-totalité des branches du droit fiscal, ce qui constitue l'une des spécificités du diplôme par rapport aux formations similaires. Du point de vue des compétences, et comme son nom l'indique, le master *Fiscalité appliquée* entend former des spécialistes de droit fiscal qui soient immédiatement opérationnels. A cette fin, les enseignements et l'évaluation sont tournés vers la mise en situation pratique des étudiants (résolution de cas), sans négliger bien entendu le cadre théorique qui constitue l'une des forces des formations universitaires.

- Appréciation :

La spécialité fiscalité appliquée est servie par une équipe d'enseignants universitaires (français et étrangers) et professionnels soucieux de la formation dispensée aux étudiants. Une place importante est accordée aux enseignements internationaux, qu'il s'agisse du droit fiscal international et européen (100 heures de cours) ou de la fiscalité comparée (36 heures de cours assurées par des professeurs étrangers). Certains de ces enseignements sont dispensés en anglais. Cette initiative est heureuse et peu répandue dans les spécialités analogues des autres universités.

En termes d'insertion professionnelle à l'issue du diplôme, il est certain que l'équipe fait preuve d'une attention particulière. Tout d'abord, le nombre de professionnels qui enseigne dans la spécialité permet aux étudiants de profiter d'un carnet d'adresses non négligeable. Ensuite, le diplôme n'est accessible qu'à l'issue de la réalisation d'un stage, ce qui correspond au dispositif classique mis en place pour avoir une formation préprofessionnelle satisfaisante. Enfin, des relations informelles sont entretenues avec les principaux cabinets d'avocats fiscalistes (successivement : TAJ, Landwell et Ernst & Young), notamment pour qu'ils accueillent des stagiaires. Ces partenariats ont vocation à être institutionnalisés.

Bien que le M2 soit à vocation professionnelle, il laisse une place possible aux étudiants qui souhaitent faire de la recherche. Ainsi, bien que la majorité de la promotion choisisse de s'insérer dans le monde professionnel juste après le diplôme (aidée en cela par les membres de l'équipe), une partie des étudiants profite d'un financement pour la rédaction d'une thèse de doctorat. L'insertion des étudiants est donc très satisfaisante.

Il est possible d'émettre deux réserves dont l'une fait déjà l'objet de toutes les attentions de l'équipe. Il s'agit de l'internationalisation de la spécialité. Bien qu'aucun partenariat n'existe pour le moment, le rapport atteste d'une véritable réflexion sur le sujet. On ne peut qu'encourager les membres de l'équipe dans cette voie. La seconde critique qu'il est possible d'émettre concerne la durée du stage obligatoire. Cette durée est actuellement de cinq semaines, ce qui est trop court pour des étudiants d'un M2 professionnel. Ce type de durée correspond davantage aux stages réclamés aux étudiants de L3. D'ailleurs, le rapport mentionne que la durée effective des stages est plutôt de



trois mois. Il conviendrait donc de faire coïncider la durée théorique avec cette durée effective des stages des étudiants.

- Points forts :
 - Recherche possible et encouragée même si le master est professionnel.
 - Equipe dynamique.
 - Insertion très satisfaisante.

- Points faibles :
 - Absence de correspondance entre la durée du stage minimum (très courte) et sa durée effective.
 - Partenariat institutionnel avec l'étranger à développer (en cours).

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de développer l'internationalisation de la spécialité (en cours) et établir une correspondance entre la durée théorique du stage obligatoire (cinq semaines) trop courte et la durée effective (trois mois)



Droit des contrats et des pratiques commerciales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : :

- Présentation de la spécialité :

Le master 2 *Droit des contrats et des pratiques commerciales* offre à ses étudiants le choix entre deux parcours :

- un parcours Recherche ouvert aux étudiants qui souhaitent, à terme, poursuivre dans la voie du doctorat et, dans l'immédiat, renforcer et valoriser leurs qualités rédactionnelles au travers de la rédaction d'un mémoire ;
- un parcours Professionnel ouvert aux étudiants qui souhaitent s'insérer plus rapidement dans la vie des entreprises et des cabinets d'avocats et, à cette fin, optent pour le suivi d'un stage.

Tous les cours sont néanmoins accessibles à l'ensemble des étudiants : la différence entre les deux parcours se fait seulement entre le nombre des séminaires optionnels, et le choix (Unité 4) entre un mémoire et un stage.

Ce master 2 permet aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie du droit des contrats, et ce aux plans théorique et pratique. Le droit des contrats y est en effet étudié dans ses aspects fondamentaux (Unité 1), à la lumière de la régulation dont il fait l'objet (Unité 2), puis décliné dans ses applications les plus spéciales (Unité 3). Il est de plus envisagé sous un angle particulièrement dynamique puisque la spécialité englobe le droit des pratiques restrictives de concurrence (droit de la concurrence), la réglementation des méthodes commerciales (droit de la consommation) et les garanties du financement (droit des sûretés). Un accent particulier est par ailleurs mis sur le droit international privé des contrats. Ces connaissances sont extrêmement utiles pour les métiers d'avocats ou de juristes d'entreprises que de nombreux étudiants embrassent.

- Appréciation :

La spécialité *Droit des contrats et des pratiques commerciales* est globalement satisfaisante. Elle présente une originalité qui mérite d'être soulignée. En effet, son architecture en T permet d'accueillir à la fois des étudiants qui se destinent à la recherche et d'autres qui souhaitent embrasser une carrière professionnelle rapidement.

Par son vaste champ d'études, elle permet de former des juristes ayant de solides connaissances dans les matières fondamentales de droit privé des affaires. Les matières sont enseignées par une équipe de formation solide et pluridisciplinaire : elle se compose d'universitaires reconnus et de praticiens réputés.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, le master 2 *Droit des contrats et des pratiques commerciales* dispose d'une notoriété grandissante dans les milieux professionnels qui facilite grandement l'insertion professionnelle des étudiants en constante progression ; les étudiants s'insèrent en effet professionnellement à des postes de cadres dans les directions juridiques ou dans les cabinets d'avocats avec beaucoup de succès ; le stage de trois mois se prolonge généralement à la demande des entreprises elles-mêmes. De nombreux cours sont assurés en binôme (un universitaire et un praticien). Les étudiants sont mis en contact dès le début d'année avec les intervenants professionnels du M2 ; souvent, ils font appel à ces derniers pour s'insérer professionnellement et bénéficier de précieux conseils. Certains étudiants font leur stage auprès des cabinets ou entreprises des intervenants professionnels.

En ce qui concerne l'aspect recherche, on note que la spécialité *Droit des contrats et des pratiques commerciales* est adossée au Centre de recherches Obligations, Biens, Marchés : le responsable du M2 est l'actuel directeur de ce centre, ce qui facilite l'adossement du M2 à l'unité de recherche. L'architecture en T de la spécialité



permet de former des étudiants qui se destinent à la recherche. Les étudiants du M2 parcours recherche (moins nombreux que ceux du M2 parcours professionnel) peuvent avoir accès, sur simple demande, au Centre de recherches pour y mener des recherches dans le cadre de la rédaction de leur mémoire.

On regrettera que les informations sur l'attractivité de la spécialité ne soient pas plus complètes. En outre, il serait opportun de développer les dispositifs permettant de contrôler le devenir des diplômés.

- Points forts :
 - Equipe pédagogique solide.
 - Architecture en T permettant de former des étudiants à la recherche et aux carrières professionnelles simultanément.

- Points faibles :
 - Information sur l'attractivité de la spécialité insuffisante.
 - Dispositif permettant de contrôler le devenir des diplômés insuffisant.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait faire preuve de plus de lisibilité en ce qui concerne l'attractivité de la spécialité et renforcer le dispositif permettant de contrôler le devenir des diplômés.



Droit public de l'économie, de la régulation et des contrats

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

Le diplôme s'est toujours singularisé par la dualité des savoirs transmis permettant de former de futurs enseignants-chercheurs et des professionnels juristes à partir d'un enseignement théorique et pratique soutenu. Le double parcours a renforcé cette méthode, les enseignements communs permettant de diffuser les deux types de compétence et un éventail complet de connaissances dans le domaine de la spécialité. Ainsi, les étudiants peuvent revendiquer des compétences leur permettant d'intégrer directement les services juridiques des entreprises et collectivités publiques, spécialement territoriales (commande publique notamment) et des autorités de régulation.

Les objectifs de la formation visent à donner une bonne connaissance des matières fondamentales du droit public économique au regard des bases du droit public général et dans tous les aspects internes, européens et internationaux, en combinant une approche théorique intéressant particulièrement les futurs enseignants et une approche pratique à visée d'insertion dans le monde professionnel du secteur concerné ; ces objectifs ont, selon le dossier, été atteints dès lors que le diplôme a confirmé sa notoriété conduisant les diplômés aux emplois publics et privés pour lesquels ils ont été formés.

- Appréciation :

Les matières enseignées couvrent à partir de solides bases de droit constitutionnel et administratif, du droit des obligations comme du droit européen et international, le champ large du droit public des affaires en y intégrant le droit de la concurrence, de la régulation et des contrats (marchés publics, DSP, PPP, BEA...). Plusieurs offres de stage sont directement dirigées vers le diplôme d'une année à l'autre, et sont relayées par les services de la faculté : bureau des M2 et Service emploi-stage. Les professionnels enseignants sont une source complémentaire d'offres dans des structures parfaitement adaptées à la formation (Entreprises publiques et privées, collectivités locales, autorités de régulation, juridictions administratives ou judiciaires, cabinets d'avocats...). Le stage est de trois mois en principe (souvent plus long, rarement plus court). Les partenariats les plus connus sont le TGI de Créteil, le TA de Melun et les juridictions administratives du ressort de la CCCA de Paris également partenaire, les Barreaux de Créteil et de Paris, les collectivités territoriales et quelques entreprises publiques et privées. Le stage constitue une partie importante de l'évaluation finale, le diplôme étant délivré après soutenance d'un rapport de stage ayant un double contenu de compte rendu et de fond.

La répartition des matières entre matières communes et matières spécifiques à chaque parcours permet d'orienter les étudiants du parcours recherche vers la thèse de doctorat, malgré les difficultés liées au faible nombre des allocations de recherche et de sensibiliser ces futurs chercheurs aux activités d'enseignement.

En outre, la spécialité est ouverte à l'international. En atteste l'existence de partenariats avec les universités étrangères partenaires du réseau d'excellence THEMIS et des doubles diplômes de master (échanges d'enseignants, professeurs invités appelés à dispenser des heures d'enseignement dans le diplôme et spécialement dans le cours de « droit comparé de la concurrence » qui leur est réservé).

Il résulte de cette présentation que la spécialité *Droit public de l'économie, de la régulation et des contrats* est originale. Ses points forts sont nombreux. Tout d'abord, la possibilité pour les étudiants de choisir entre la recherche et la voie professionnelle est au cœur des préoccupations avec une formation en T permettant de suivre l'un ou l'autre de ces parcours. De vrais aménagements existent pour concrétiser cette possibilité comme le stage pour le parcours professionnel qui est optionnel pour le parcours recherche. On regrettera seulement à cet égard que le nombre de professionnels enseignants dans le diplôme ne soit pas assez important. Ensuite, l'équipe fait preuve



d'une attention particulière : chaque enseignant procède à une évaluation de son cours avec les étudiants et l'équipe se réunit au moins deux fois par an en assemblée délibérative pour discuter des améliorations susceptibles d'être apportées à la spécialité. Enfin, la spécialité *Droit public de l'économie, de la régulation et des contrats* présente une forte attractivité sur le plan national. Elle ne perd pas pour autant son objectif d'excellence. La réussite des étudiants ainsi que leur insertion professionnelle en attestent.

Il n'en demeure pas moins que des améliorations sont possibles notamment par la création de dispositifs permettant d'analyser avec plus de pertinence le devenir des étudiants diplômés, mais aussi pour accentuer la lisibilité du rattachement de la spécialité à la mention *Droit des affaires*.

- Points forts :
 - Parcours recherche et professionnel.
 - Equipe attentive à la formation des étudiants.
 - Ouverture à l'international.

- Points faibles :
 - Suivi des diplômés lacunaire au niveau de la spécialité.
 - Place de la spécialité dans la mention.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable d'approfondir l'analyse du devenir des diplômés et améliorer la lisibilité de la spécialité dans la mention à laquelle elle est rattachée.



Droit de la construction et de l'urbanisme

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la construction et de l'urbanisme* propose aux étudiants d'acquérir les compétences requises aussi bien en droit de l'urbanisme qu'en droit privé de la construction (matières fondamentales, surtout regroupées dans le M1) et dans un certain nombre de domaines très spécialisés peu ou jamais enseignés en France (matières optionnelles, en particulier du M2).

Les étudiants qui ont suivi les quatre semestres qui constituent le M1 et le M2 doivent disposer à l'issue de la formation des compétences pratiques et professionnelles qui leurs permettent d'occuper un poste de cadre ou de responsable dans les domaines visés par la formation : aménagement du territoire, collectivités publiques, promotion immobilière, barreau, notariat, gestion de l'immeuble, etc. Les options nombreuses et spécialisées du M2 et le stage qui l'accompagne donnent aux étudiants un accès direct aux différents métiers de l'immobilier.

- Appréciation :

La spécialité *Droit de la construction et de l'urbanisme* est une spécialité originale au niveau de l'Île de France, mais aussi sur le plan national. En effet, bien qu'il existe des formations dédiées à ces matières dans certaines universités françaises, elles sont toutes concentrées sur une année d'études : le M2.

Le fait de consacrer deux années entières au droit de la construction et de l'urbanisme pour en saisir toutes les spécificités est de nature à conférer aux étudiants un socle solide dans la discipline, inégalé au niveau national.

Au plan de la formation par la recherche, le dossier fait état de la participation des étudiants à la recherche par la rédaction de rapport de stage et de mémoire, mais le taux d'étudiants souhaitant poursuivre dans la voie universitaire n'est pas mentionné. La spécialité n'est d'ailleurs adossée à aucun laboratoire de recherche, ce qui peut être regretté. Il y a certainement des améliorations à apporter dans ce domaine.

Au plan de la formation professionnelle, l'équipe qui pilote la spécialité met tout en œuvre pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Cela commence par une proportion importante d'intervenants professionnels dans le diplôme. En outre, le rapport fait état de liens étroits entretenus avec les entreprises du secteur d'activité. Ces initiatives sont couronnées de succès dans la mesure où le rapport atteste que la quasi-totalité des diplômés sont employés dans des entreprises relevant du domaine de la construction et de l'urbanisme (collectivité locale, organisme d'urbanisme, promoteurs public ou privé, sans compter les diplômés qui ont poursuivi leurs études en passant le diplôme d'avocat et qui trouvent facilement à s'employer dans des cabinets spécialisés). Cet aspect de la spécialité, la formation professionnelle, est sans aucun doute l'un de ses atouts majeurs.

L'équipe qui pilote la mention est particulièrement active. En témoigne la réflexion menée pour développer un programme d'échange avec l'Université de Fribourg en Suisse qui dispose d'un département conséquent en droit de l'urbanisme et de la construction. Le développement en est actuellement à la phase de prise de contact, mais l'initiative n'en mérite pas moins d'être saluée.

Malgré ces avantages indéniables, la spécialité *Droit de la construction et de l'urbanisme* peut encore faire l'objet d'améliorations.

Tel est tout d'abord le cas en ce qui concerne le rattachement de cette spécialité à la mention *Droit des affaires*. La lisibilité de ce rattachement n'est pas optimale, car une telle spécialité pourrait être utilement rattachée à d'autres mentions de l'université comme celle de *Droit privé et de droit public*.



Ensuite, aucune certification n'est prévue pour permettre aux étudiants d'acquérir des compétences transversales que ce soit sur l'utilisation des outils informatiques ou encore en langues étrangères.

Enfin, il est possible de regretter que l'adossement à la recherche ne paraisse pas être une préoccupation importante pour l'équipe qui pilote la mention. Des efforts doivent être faits pour prendre en considération cet aspect de la formation.

- Points forts :
 - Originalité de la spécialité sur le plan national.
 - Insertion de la quasi-totalité des diplômés peu de temps après avoir suivi la spécialité.
 - Equipe pédagogique solide.

- Points faibles :
 - Faible adossement à la recherche.
 - Absence de certification dans des domaines de compétence transversaux.
 - Lisibilité du rattachement à la mention *Droit des affaires*.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait développer l'adossement à la recherche et mettre en place des certifications au moins pour les langues étrangères.



Droit de la propriété intellectuelle appliquée

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la propriété intellectuelle appliquée* se déroule sur deux années. En M1, les étudiants sont assez libres quant au choix des matières. Ils peuvent donc se réorienter vers d'autres spécialités s'il s'avère que la propriété intellectuelle n'est finalement pas la matière qu'ils privilégient. Toutefois, il leur est recommandé de choisir les options en lien avec la spécialité pour poursuivre le parcours. Ces options sont « droit d'auteur » et « droit de la propriété industrielle ».

Le M2 présente des disciplines de droit de la propriété intellectuelle qui sont toutes obligatoires pour l'étudiant. Le M2 se compose d'un noyau dur, particulièrement important, qui comporte trois disciplines essentielles (droit d'auteur et droits voisins, droit de la propriété industrielle, droit des nouvelles technologies). Mais il comporte aussi d'autres disciplines qui permettent de former pleinement l'étudiant aux attentes du milieu professionnel de la propriété intellectuelle (par exemple, droit fiscal de la propriété intellectuelle, droit de la concurrence).

La spécialité vise à former des juristes ayant un excellent niveau en droit de la propriété intellectuelle, mais aussi un excellent niveau d'anglais juridique. Le diplôme est résolument ouvert à l'international puisque il est attendu des étudiants une parfaite connaissance du droit communautaire et international. Enfin, en termes de compétences transversales, la spécialité *Droit de la propriété intellectuelle appliquée* est, pour l'équipe qui la pilote, indissociable d'une excellente maîtrise des nouvelles technologies de l'information, ce à quoi elle entend former les étudiants.

- Appréciation :

La spécialité *Droit de la propriété intellectuelle appliquée* est une formation globalement très satisfaisante, tant au point de vue de l'insertion professionnelle des étudiants qu'au point de vue de l'opportunité qui leur est octroyée de faire de la recherche.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, la maquette de la spécialité contient toutes les matières nécessaires pour former de bons juristes en droit de la propriété intellectuelle. L'équipe pédagogique s'appuie sur des universitaires, mais aussi sur des professionnels réputés dans leur milieu. En outre, Les étudiants peuvent bénéficier du « carnet d'adresses » des différents intervenants, ce qui leur permet de trouver de nombreux stages et des emplois. Le master 2 entretient des relations privilégiées avec des entreprises (France Télécom, LVMH, L'Oréal, Lacoste, Alstom, Air Liquide, SNCF, Yves Rocher, etc.), et des cabinets d'avocats et de conseils en propriété industrielle. Une relation privilégiée avec l'Union des fabricants (<unifab.com>), qui regroupe toutes les grandes entreprises qui luttent contre la contrefaçon, permet aux étudiants de trouver très aisément un stage. Le stage se déroule en M2 à partir de début mai pour une durée moyenne de trois mois. Beaucoup d'étudiants choisissent d'effectuer des stages plus longs.

En ce qui concerne l'aspect recherche de la formation, le master 2 de *Droit de la propriété intellectuelle appliquée* entretient des relations très proches avec les thèmes de l'équipe de recherche (« Marchés, institutions, libertés »). Les étudiants rédigent un mémoire. De plus, ils rédigent, tous les deux mois, la revue « Palimpseste » (cf. ci-dessous) et publient également dans la revue mensuelle « Communication - Commerce électronique » (éd. LexisNexis). Certains étudiants ont la possibilité de poursuivre par une thèse de doctorat.

En résumé, l'équipe de la spécialité *Droit de la propriété intellectuelle appliquée* est particulièrement attentive à l'avenir professionnel des étudiants. Ainsi, au cours de la formation, très complète eu égard à la spécialité, les étudiants ont la possibilité de tester à la fois la dimension professionnelle de la matière (par le biais de



l'intervention de nombreux praticiens, de stages), mais aussi la dimension recherche en étant associés à la rédaction d'une revue. Une telle opportunité pour les étudiants leur permet de choisir la voie professionnelle ou celle de la recherche à l'issue de la formation. L'attention de l'équipe pédagogique est encore attestée par le suivi des diplômés qui est mis en place et l'instauration d'une véritable cohésion entre les promotions notamment par la mise en place d'un site internet (<masterpia.com>) où l'on trouve un annuaire des anciens. Enfin, l'équipe organise à la fin de chaque année un débriefing avec les étudiants pour pouvoir améliorer les enseignements en complément d'entretiens individuels avec les étudiants en cours d'année. On regrettera que l'ouverture à l'international ne soit pas assez détaillée dans le dossier.

- Points forts :
 - M2 professionnel qui ne néglige pas la recherche.
 - Insertion professionnelle des étudiants excellente.
 - Equipe pédagogique attentive.

- Point faible :
 - Ouverture à l'international.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait utile de faire preuve de lisibilité en ce qui concerne les échanges internationaux et autres partenariats avec des institutions étrangères (universités ou administrations).



Droit des assurances et de la responsabilité

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des assurances et de la responsabilité* doit permettre de donner aux étudiants une approche à la fois théorique et pratique du droit des assurances et de la responsabilité. Le but est de former des juristes à tous les domaines du droit des assurances en lien avec des bases très solides en droit de la responsabilité. En plus de ces compétences générales, des compétences particulières en matière de construction, de transport et d'indemnisation des préjudices corporels notamment, sont développées.

Il en résulte une maquette assez vaste comprenant des enseignements qui permettent aux étudiants de maîtriser le droit de la responsabilité (civile et administrative), le droit des assurances (contrat d'assurance ; assurances de dommages ; assurances de personnes ; institution d'assurance). Au-delà de ces axes généraux, la formation a pour ambition de faire acquérir des connaissances solides dans les droits spéciaux relevant de la spécialité, sous le double aspect responsabilité et assurances : droit des transports, droit de la construction, accidents de la circulation, droit médical. Enfin, il ne faut pas oublier la réparation du préjudice : évaluation du préjudice, fonds de garantie et d'indemnisation, recours des tiers payeurs, transaction, aspects procéduraux.

La spécificité du diplôme de droit des assurances et de la responsabilité est de proposer une double formation : une formation initiale classique (20 à 25 étudiants) et une formation par apprentissage. Le M2 accueille ainsi chaque année une vingtaine d'apprentis qui reçoivent une formation en alternance : le mois de septembre en entreprise, puis une alternance 15 jours / 15 jours entre l'université et l'entreprise. Cette formation en apprentissage est rattachée au CFA Sup2000 et bénéficie donc du soutien du Centre et des financements prévus par la législation (entreprises et Conseil régional).

- Appréciation :

La spécialité *Droit des assurances et de la responsabilité* offre une maquette globalement très satisfaisante en ce qui concerne les matières qu'il faut maîtriser pour être un bon juriste dans cette spécialité.

L'équipe pédagogique mêle des universitaires (professeurs et maîtres de conférences) et des professionnels réputés dans leur domaine d'activité. Ces professionnels proviennent de tous les corps de métiers faisant appel au droit de la responsabilité et des assurances. On note ainsi la présence de juristes provenant de grandes entreprises comme AXA ou Generali, des avocats spécialisés ou encore des experts auprès de la Cour de cassation. Ce panachage est de nature, d'une part à apporter aux étudiants les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice de leur futur métier, mais aussi d'autre part à les familiariser avec les aspects pratiques de ces derniers. Il existe aussi un dispositif permettant d'accroître le réseau des partenaires professionnels de la spécialité qui contribue ainsi à renforcer la formation préprofessionnelle.

Le point fort de la spécialité *Droit des assurances et de la responsabilité* est sans aucun doute la double formation qu'elle propose : une formation continue et une formation en apprentissage. Il en résulte une insertion professionnelle excellente. Le M2 peut d'ailleurs proposer chaque année aux étudiants sélectionnés plus de 20 contrats d'apprentissage. Contrairement à d'autres M2 en alternance, l'étudiant n'a donc pas à effectuer lui-même les démarches pour trouver une entreprise d'accueil.

En résumé, la spécialité *Droit des assurances et de la responsabilité* se singularise par sa formation en alternance qui permet une insertion professionnelle importante des étudiants. Elle est dirigée par une équipe dynamique qui recherche continuellement des partenariats avec les professionnels pour permettre une formation des



étudiants qui correspond aux attentes de la pratique. On regrettera seulement l'absence d'ouverture à l'international qui se traduit par l'absence d'échanges avec une autre université et de certification pour une langue étrangère. Sur ce dernier point, l'équipe fait néanmoins valoir qu'une telle certification nécessiterait une mutualisation avec les autres spécialités.

- Points forts :
 - Formation en apprentissage.
 - Equipe pédagogique dynamique.
 - Insertion professionnelle très satisfaisante.

- Point faible :
 - Absence d'ouverture à l'international.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait travailler l'ouverture à l'international de la spécialité.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENTE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 5 septembre 2014

OBJET : Evaluation des mentions de Master.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les mentions de Master ci-dessous :

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mentions :

- Education, travail et formation
- Histoire
- Langues étrangères appliquées
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mentions :

- Biologie-bioressources
- Mathématiques

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mentions:

- Banque et marché financier
- Comptabilité, contrôle, audit
- Droit des affaires
- Droit international et européen
- Expertise économique
- Finance
- Management et santé
- Marketing et vente

X
X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc BITTINGER

